

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Une hirondelle fait-elle le printemps ?

Encadré par deux confinements nationaux en novembre 2020 et avril 2021, le 1^{er} trimestre 2021 reste marqué par les restrictions sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19 : avancée à 18h de l'horaire du couvre-feu en janvier, fermeture des grands centres commerciaux en février, confinement local dès le 20 mars dans 16 départements dont les Alpes-Maritimes et réouverture des remontées mécaniques repoussée en mai.

Dans ce contexte, l'emploi salarié reste inférieur à son niveau d'avant-crise en Provence-Alpes-Côte d'Azur (-0,7 % par rapport à fin 2019) et progresse de 0,3 % sur un trimestre comme en France métropolitaine, protégé par un recours encore massif au dispositif d'activité partielle dans les secteurs les plus touchés. Dans la région, les évolutions trimestrielles sont contrastées au sein du tertiaire marchand qui peine à redémarrer : si de nombreux emplois sont détruits dans l'hébergement-restauration et les transports et entreposage, les autres sous-secteurs sont dynamiques. Dans l'industrie, les pertes liées à la crise sont désormais toutes compensées. Dans la construction, les créations continuent d'être particulièrement vigoureuses, en dépit d'un emploi intérimaire encore déprimé. Si les effectifs se stabilisent dans le tertiaire non marchand, le nombre de bénéficiaires de contrat aidé s'accroît, porté par la hausse des CUI-CIE dans le secteur marchand qui profite notamment aux jeunes.

L'augmentation modérée de l'emploi combinée à la persistance du comportement de retrait d'activité des personnes sans emploi conduisent à une quasi-stabilité du taux de chômage, comme au niveau national. Dans le même temps, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C repart à la hausse dans la région, particulièrement dans les Hautes-Alpes. Près d'un demandeur d'emploi sur deux est désormais inscrit depuis un an ou plus sur les listes de Pôle emploi.

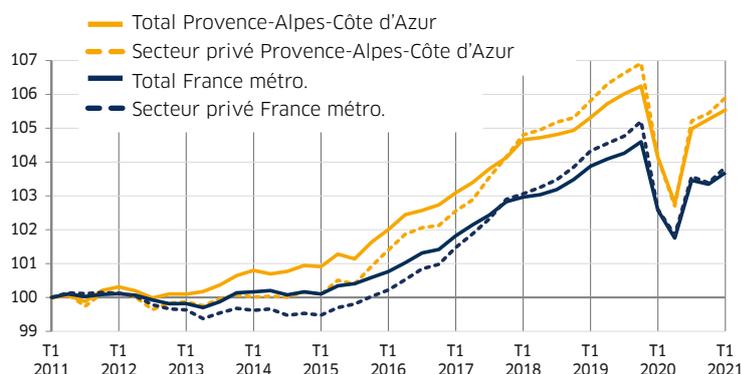
Sur le front social, le nombre de bénéficiaires du RSA poursuit sa baisse amorcée en janvier 2021 et recule pour la première fois en rythme annuel depuis début 2020. Le nombre d'allocataires de l'ASS diminue également, en raison notamment des mesures de prolongation des droits à l'allocation chômage qui permettent d'éviter le basculement vers ce dispositif.

L'emploi salarié continue de progresser, sans retrouver son niveau d'avant-crise

Au 1^{er} trimestre 2021, alors que les restrictions sanitaires se renforcent progressivement, l'emploi salarié poursuit sa hausse en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** : +0,3 % (soit +4 900 personnes), comme au 4^e trimestre 2020 qui avait été marqué par le 2^e confinement > ❶. Cette croissance est portée uniquement par le secteur privé (+0,4 %, après +0,2 %), tandis que le secteur public se contracte (-0,3 %, après +0,4 %), et par l'emploi hors intérim (+0,3 %, après +0,1 %) > ❷. En effet, l'intérim, très dynamique depuis trois trimestres, marque le pas en début d'année (-0,5 %, après +6,8 %).

Pour autant, l'emploi salarié reste en-deçà de son niveau d'avant-crise (-0,7 % par rapport à fin 2019) : les créations successives depuis le 3^e trimestre 2020 ne suffisent pas à compenser les pertes massives du 1^{er} semestre. Au total, en dépit d'une croissance vive sur un an (+1,3 %), l'emploi atteint, avec 1 866 600 salariés au 31 mars 2021, un niveau proche de celui de début 2019.

❶ Évolution de l'emploi salarié (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2011)



Note : données provisoires

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee

En **France métropolitaine**, l'emploi salarié progresse également au 1^{er} trimestre 2021, après une légère baisse fin 2020 (+0,3 %, après -0,1 %), grâce au soutien du secteur privé et de l'emploi hors intérim. Bien qu'il augmente sur un an (+1,1 %), il se situe comme

en région à un niveau inférieur à celui d'avant-crise (-0,9 %), comparable à celui de début 2019.

À l'échelle **départementale**, l'emploi salarié poursuit sa croissance dans les Alpes-de-Haute-Provence (+0,4 %, après +0,1 %), les Bouches-du-Rhône (+0,3 %, comme au trimestre précédent), le Var (+0,3 %, après +0,7 %) et le Vaucluse (+0,5 %, comme au trimestre précédent). Dans les Hautes-Alpes, qui avaient été fortement pénalisés lors du 2^e confinement national, il redémarre (+1,9 %, après -4,3 %). Enfin dans les Alpes-Maritimes, département concerné dès la mi-mars 2021 par le 3^e confinement comme 15 autres départements de France, l'emploi recule (-0,2 %, après +0,4 %).

Le tertiaire marchand à la traîne depuis deux trimestres

Secteur très largement pénalisé par la crise sanitaire, le **tertiaire marchand** (y compris intérim) peine à redémarrer en Provence-Alpes-Côte d'Azur : l'emploi progresse de 0,1 % (+1 100 salariés) au 1^{er} trimestre 2021, après s'être contracté de 0,2 % fin 2020 > ③. Dans deux départements, le nombre de salariés recule : les Alpes-de-Haute-Provence (-1,0 %, après -2,7 %) et les Alpes-Maritimes (-0,9 %, après +0,2 %). Au niveau régional, de nombreux emplois sont détruits dans l'*hébergement-restauration* (-2,3 %, après -3,3 %) et les *transports et entreposage* (-1,0 %, après +2,3 %). Dans tous les autres sous-secteurs en revanche, l'emploi progresse : modérément dans le *commerce* (+0,2 %, comme au trimestre précédent) et de façon plus marquée dans l'*information-communication* (+2,2 %, après une stabilité), les *activités financières et d'assurance* qui renouent avec la hausse après un an et demi de baisse (+1,5 %, après -0,2 %), les *autres activités de service* (+0,9 %, après -2,4 %), les *activités de soutien aux entreprises* (+0,6 %, après +0,5 %) et les *activités immobilières* (+0,6 %, après +0,2 %). Au total, l'emploi dans le tertiaire marchand demeure inférieur de 2,5 % à son niveau d'avant-crise.

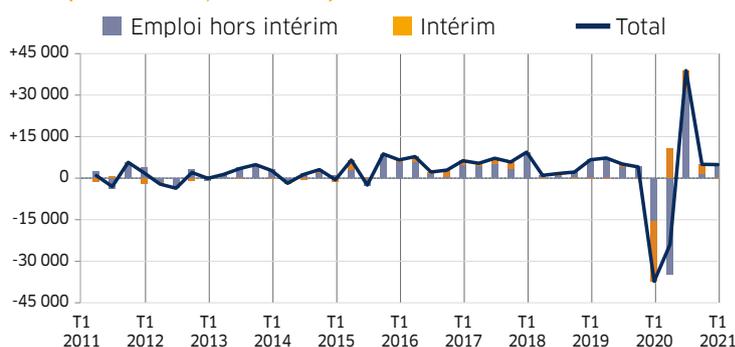
Dans le **tertiaire non marchand** (y compris intérim), les effectifs progressent peu après deux trimestres de croissance soutenue (+0,1 %, soit +600 salariés, après +0,5 %). Néanmoins, l'emploi y dépasse son niveau d'avant-crise (+1,0 % par rapport à fin 2019).

Dans l'**industrie** (y compris intérim), l'emploi dépasse désormais son niveau d'avant-crise (+0,3 % au-dessus) grâce à une nouvelle hausse au 1^{er} trimestre 2021 (+0,9 %, soit +1 500 salariés, après +0,3 %) à laquelle contribue l'intérim > ④. La croissance est très vive dans les départements alpins et le Var. Au niveau régional, l'embellie concerne tous les sous-secteurs, en particulier l'*industrie agroalimentaire* (+1,7 %, après -0,5 %) et la *fabrication d'autres produits industriels* (+0,7 %, après +0,2 %), à l'origine des deux tiers des créations d'emplois industriels ce trimestre.

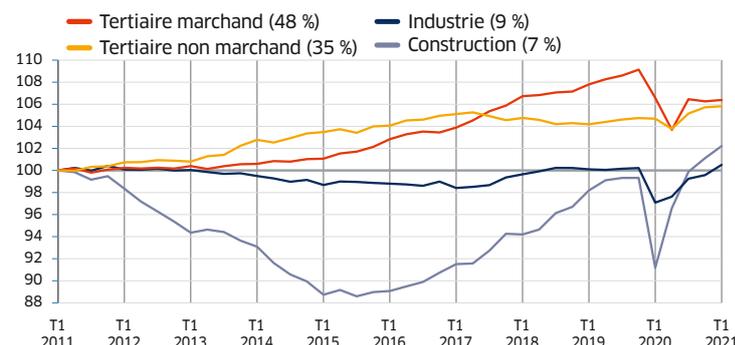
Enfin, dans la **construction** (y compris intérim), le dynamisme se poursuit (+1,1 % en début d'année soit +1 300 salariés, après +1,2 %) et s'observe dans tous les départements à l'exception des Alpes-de-Haute-Provence où la croissance est atone. Le secteur dépasse ainsi amplement son niveau d'avant-crise : +2,9 % par rapport à fin 2019. Cependant, l'intérim y reste inférieur de 6,1 %.

En **France métropolitaine**, l'emploi salarié (y compris intérim) rebondit dans le tertiaire marchand au 1^{er} trimestre 2021, après s'être nettement replié au trimestre précédent (+0,4 %, après -0,7 %). Les effectifs progressent peu dans le tertiaire non marchand (+0,2 %, après +0,3 %) et l'industrie (+0,2 %, après -0,1 %). Comme en région, la hausse est vive dans la construction (+1,2 %, après +1,3 %).

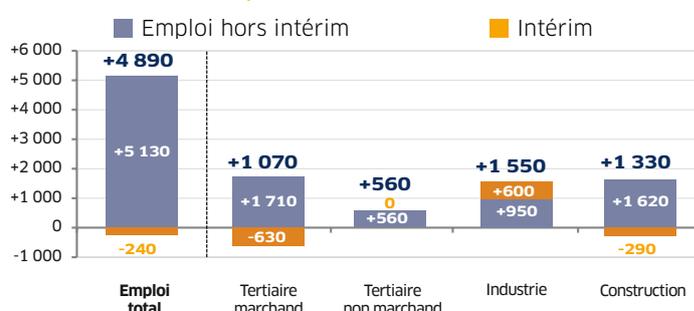
2 Contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre)



3 Évolution de l'emploi salarié, y compris intérim, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2011)



4 Évolution par secteur d'activité⁽¹⁾ de la contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre, entre la fin du T4 2020 et la fin du T1 2021)



Emploi salarié par secteur d'activité, à la fin du 1^{er} trimestre 2021 (données CVS)

Secteur	Emploi y compris intérim	Emploi hors intérim	Intérim	Taux de recours à l'intérim ⁽²⁾ (en %)
Tertiaire marchand	904 000	882 400	21 600	2,4
Tertiaire non marchand	646 400	643 600	2 800	0,4
Industrie	167 400	155 100	12 400	7,4
Construction	124 300	110 500	13 700	11,1
Agriculture, sylviculture et pêche	24 500	24 100	400	1,6
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 866 600	1 815 800	50 900	2,7
Total France métr.	24 761 300	24 024 600	736 700	1,9

⁽¹⁾ L'addition des quatre sous-secteurs d'activité ne correspond pas au total de l'emploi salarié, car le secteur Agriculture, sylviculture et pêche qui représente 1 % de l'emploi salarié en Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas représenté

⁽²⁾ Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données arrondies, provisoires

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

5 Vers une reprise des embauches ?

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, le nombre d'embauches en CDI et en CDD de plus d'un mois continue de reculer au 1^{er} trimestre 2021 en raison de la poursuite des restrictions sanitaires, mais à un rythme ralenti : -10,4 % sur un an, après -18,9 % au 4^e trimestre 2020 (soit -16 200 embauches, après -30 300) > 5. La baisse demeure un peu plus prononcée chez les 30 ans et plus que chez les moins de 30 ans (respectivement -11,8 % et -8,0 %).

En **France métropolitaine**, le recul, moins marqué qu'en région, se modère fortement au 4^e trimestre 2020 (-7,7 % sur un an, après -16,1 %) La baisse concerne également davantage les 30 ans et plus que les moins de 30 ans.

D'après les premières données disponibles sur le 2^e trimestre 2021, les embauches devraient repartir à la hausse en rythme annuel, en Provence-Alpes-Côte d'Azur comme à l'échelle nationale, sans toutefois retrouver leur niveau d'avant-crise.

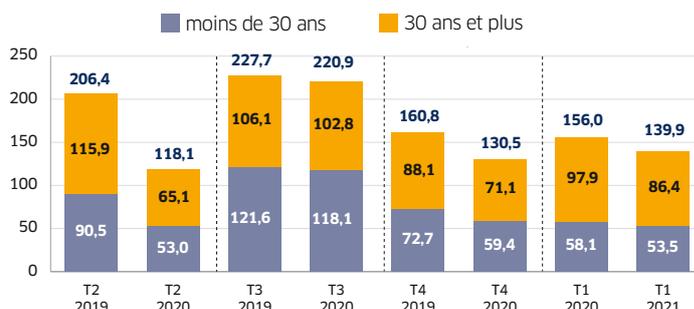
6 Le recours aux contrats aidés s'intensifie en réponse à la crise sanitaire

Au 1^{er} trimestre 2021, 6 400 contrats aidés ont été signés ou reconduits en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** > 6. Par rapport à fin 2020, ce nombre progresse de 28 % (+1 400 entrées), après une baisse de 10 %. En rythme annuel, le retour à la croissance amorcé au 2^e semestre 2020 se confirme, faisant suite à quatre années de baisse ininterrompue : +31 % (soit +1 500 entrées), après +12 %. C'est la plus forte augmentation depuis 2013. Pour près de la moitié, cette hausse est imputable aux CUI-CIE, de nouveau mobilisés dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » (+670, après +150), alors qu'ils avaient quasiment disparu depuis 2018. En parallèle, les entrées en PEC s'élèvent depuis mi-2020 (+210, après +180 fin 2020), tout comme celles en CDDI (+630, après +210).

Fin mars 2021, le nombre de bénéficiaires de contrat aidé s'établit ainsi à 11 200 dans la région > 7. Ce stock, qui s'accroît depuis mi-2020, progresse deux fois plus vite début 2021 que fin 2020 (+10 % sur un trimestre, soit +1 000 bénéficiaires, après +5 %) > 8. En rythme annuel, il augmente pour la première fois depuis fin 2016 (+6 %, soit +620 bénéficiaires, après -11 %), exclusivement grâce au secteur marchand dont les effectifs font plus que doubler en un an (+880 bénéficiaires). Le secteur non marchand demeure quant à lui orienté à la baisse (-270 bénéficiaires) et concentre désormais 85 % des bénéficiaires de la région (-8 points sur un an), une part équivalente à celle de début 2017.

En **France métropolitaine**, le nombre d'entrées et reconductions dans les principaux contrats aidés augmente franchement en rythme annuel comme trimestriel (respectivement +30 %, après

5 Déclarations préalables à l'embauche par âge, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en milliers)

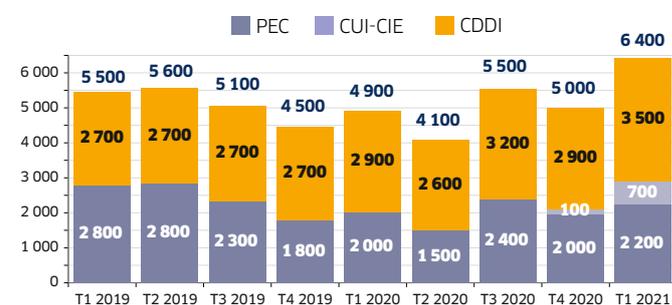


Note : données arrondies, provisoires

Champ : ensemble des embauches en CDI et CDD de plus d'un mois (strictement supérieur à 31 jours) du secteur privé (hors entreprises affiliées à la MSA et hors intérim) et du secteur public pour ce qui concerne les contrats de droit privé

Source : Acof-Urssaf

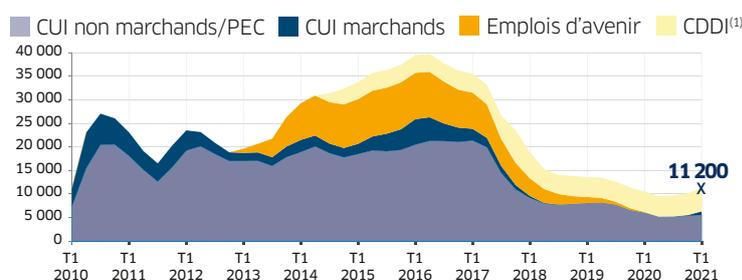
6 Entrées et reconductions dans les principaux contrats aidés, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en cumul trimestriels)



Note : données arrondies, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

7 Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en nombre)



(1) Marchands et non marchands ; depuis juillet 2014, les ateliers et chantiers d'insertion doivent recruter leurs salariés en CDDI

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

8 Évolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés (données brutes, en nombre)

	Effectif	Variation annuelle	Variation trimestrielle			
			T2 2020	T3 2020	T4 2020	T1 2021
Secteur non marchand						
PEC	9 500	-270	-1 030	+130	+260	+380
Emplois d'avenir	5 600	-470	-850	+30	+150	+190
CDDI ⁽¹⁾	0	-130	-120	-10	0	0
Secteur marchand	4 000	+340	-60	+110	+110	+190
CUI-CIE	1 700	+880	+10	+40	+190	+650
Emplois d'avenir	800	+780	0	0	+140	+630
CDDI ⁽¹⁾	0	-30	-30	0	0	0
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	900	+140	+40	+40	+50	+20
Total France métropolitaine	11 200	+620	-1 020	+170	+440	+1 020
	132 500	+5 520	-10 050	+70	+3 190	+12 310

(1) Le CDDI peut être réalisé soit dans un atelier et chantier d'insertion (ACI) (secteur non marchand), soit dans une entreprise d'insertion (EI) (secteur marchand)

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

+10 % et +27 %, après -9 %). La progression concerne, comme en région, tous les types de contrats, en particulier dans le secteur marchand. Le nombre de bénéficiaires renoue avec la croissance sur un an pour la première fois en près de cinq ans (+4 %, après -11 %) et poursuit son augmentation sur un trimestre (+10 %, après +3 %).

100 000 salariés en activité partielle en mars 2021

En réponse au choc sanitaire, l'activité partielle constitue un puissant outil de flexibilité et de rétention de main d'œuvre qui permet aux entreprises d'ajuster leur volume de travail, afin d'éviter des licenciements. L'évolution du nombre de salariés en activité partielle suit notamment les périodes de restriction ou d'allègement des mesures prophylactiques de lutte contre la pandémie de Covid-19 > 9. Ainsi, avec le durcissement progressif de ces mesures au cours du 1^{er} trimestre de l'année, le nombre de salariés en activité partielle en équivalent temps plein (ETP) progresse régulièrement pour atteindre 100 000 en mars 2021, niveau le plus élevé depuis novembre 2020. Avec le 3^e confinement national en avril, nul doute qu'il sera en encore plus haut ce mois-ci.

Sur le 1^{er} trimestre de l'année 2021, le volume d'heures effectivement chômées augmente de 8,5 % par rapport au 4^e trimestre 2020 (soit 3,4 millions d'heures supplémentaire) > 10. Cette hausse est particulièrement vive dans les secteurs des transports et entreposage (+29,4 %) et de l'hébergement-restauration (+27,0 %). Ce dernier secteur concentre à lui seul la moitié du total des heures indemnisées du trimestre (pour 30 % des établissements).

10 Heures d'activité partielle indemnisées par secteur d'activité au cours du 1^{er} trimestre 2021, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes)

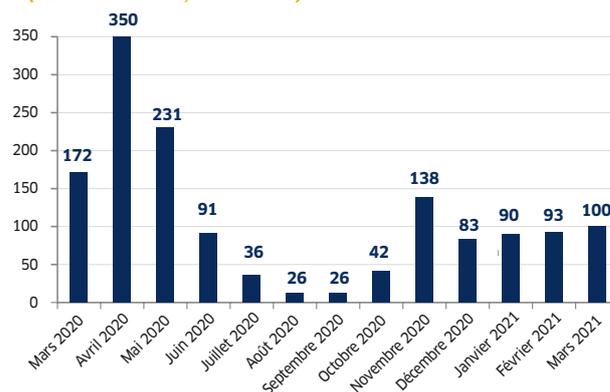
	Nombre d'heures	Évolution trimestrielle (en %)	Poids (en %)	Nombre moyen d'établissements	Poids (en %)
Hébergement et restauration	21 411 620	+27,0	49,7	13 860	30,3
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	5 947 090	-14,8	13,8	10 440	22,8
Autres activités de services	4 531 580	-3,8	10,5	6 250	13,7
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	4 304 360	+2,0	10,0	4 770	10,4
Transports et entreposage	2 446 100	+29,4	5,7	1 560	3,4
Construction	794 620	-3,1	1,8	1 700	3,7
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	744 540	-6,7	1,7	2 040	4,5
Information et communication	699 870	-0,0	1,6	670	1,5
Fabrication d'autres produits industriels	670 940	-18,9	1,6	1 010	2,2
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	583 060	+5,4	1,4	1 120	2,4
Activités financières et d'assurance	322 920	-2,5	0,8	710	1,6
Activités immobilières	315 550	-52,6	0,7	1 060	2,3
Agriculture, sylviculture et pêche	120 340	-4,9	0,3	290	0,6
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	89 480	-28,0	0,2	120	0,3
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	38 180	+8,2	0,1	100	0,2
Fabrication de matériels de transport	27 080	-9,2	0,1	30	0,1
Raffinage	525	-93,5	0,0	S	S
Total	43 047 840	+8,5	100,0	45 720	100,0

S : données soumises au secret statistique

Note : données arrondies, provisoires

Source : ASP-DGEFP-Dares - Extraction du SI APART du 30 juin 2021, s'arrêtant aux données du 29 juin 2021.

9 Nombre de salariés en ETP⁽¹⁾ en activité partielle depuis le début de la crise sanitaire, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en milliers)



(1) Sur une base de 35 heures hebdomadaires et selon le nombre de semaines d'indemnisation dans le mois

Note : données provisoires

Sources : ASP-DGEFP-Dares - Extraction du SI APART du 30 juin 2021, s'arrêtant aux données du 29 juin 2021.

Avertissement

Dans cette publication, le concept d'emploi se réfère aux critères du Bureau international du travail (BIT). Sont comprises dans l'emploi à la fois les personnes ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une période donnée, mais également les personnes en emploi n'ayant pas travaillé pour certaines raisons (en particulier celles en activité partielle et en arrêt maladie). Pendant la crise sanitaire qui a commencé au 1^{er} trimestre 2020, un nombre inédit de salariés se sont trouvés en situation d'activité partielle ou d'arrêt-maladie (y compris pour garde d'enfant) : ces personnes sont bien considérées comme en emploi.

En revanche, le recours effectif à l'activité partielle diminue dans quasiment tous les autres sous-secteurs du tertiaire marchand, particulièrement dans le *commerce* (-14,8 %) et les *activités immobilières* (-52,6 %), ainsi que dans la plupart des sous-secteurs industriels à l'exception de l'*industrie agro-alimentaire* et des *industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution*.

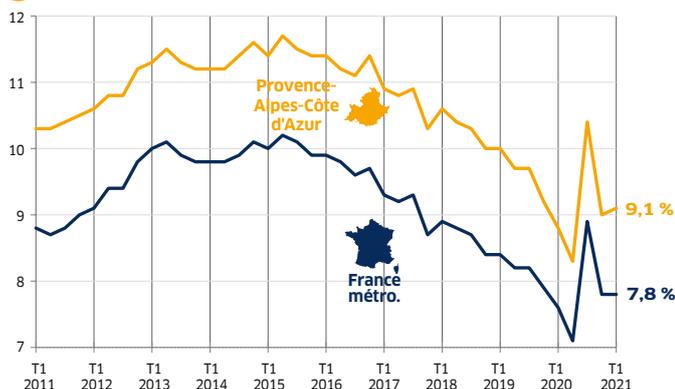
Sur le 1^{er} semestre 2021, le montant des demandes d'indemnisation effectivement versées aux entreprises par l'État (deux-tiers) et l'Unedic (un tiers) s'élève à près de 550 millions d'euros.

■ Quasi-stabilité du taux de chômage

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, le taux de chômage localisé est quasi-stable au 1^{er} trimestre 2021 (+0,1 point) > **11**, après une forte baisse de 1,4 point au 4^e trimestre 2020 liée à la mise en place du 2^e confinement > **encadré Avertissement**. Il s'établit ainsi à 9,1 % de la population active. Sur un an, il progresse de 0,3 point.

En **France métropolitaine**, le taux de chômage se maintient à 7,8 % de la population active début 2021, après un repli de 1,1 point fin 2020. Sur un an, il augmente de 0,2 point.

11 Taux de chômage (données CVS, en %)



Note : données trimestrielles, provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre

Source : Insee, *taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)*

Au **niveau départemental**, le taux de chômage est quasi-stable sur un trimestre (-0,1 point) dans le Vaucluse (10,0 %) et ne varie pas dans les Alpes-Maritimes (8,9 %) et les Bouches-du-Rhône (9,2 %). Avec la crise sanitaire, ces deux derniers départements ont presque rejoint le niveau de Provence-Alpes-Côte d'Azur, alors qu'ils se situaient respectivement bien en-dessous et bien au-dessus de la moyenne régionale. Par ailleurs, le taux s'élève de 0,2 point dans le Var (8,4 %) et de 0,4 point dans les Alpes-de-Haute-Provence (9,4 %). Enfin, il augmente très fortement (+1,8 point) dans les Hautes-Alpes (9,3 %), dont le taux de chômage dépasse désormais celui du Var, des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône alors qu'il était le plus bas de la région depuis fin 2008. En effet, ce département très touristique a été largement impacté par la fermeture des remontées mécaniques dans les stations de ski à partir des vacances de Noël 2020.

À un niveau géographique plus fin, le taux de chômage se replie (0,2 point) uniquement dans la **zone d'emploi** d'Arles (partie Paca, 9,4 %) > **12**. Il progresse en revanche entre +0,2 et +0,3 point dans les zones de Toulon (7,9 %), Valréas (partie Paca, 8,5 %), Draguignan (9,5 %), Fréjus (10,2 %), Bollène - Pierrelatte (partie Paca, 10,7 %) et Sainte-Maxime (11,2 %).

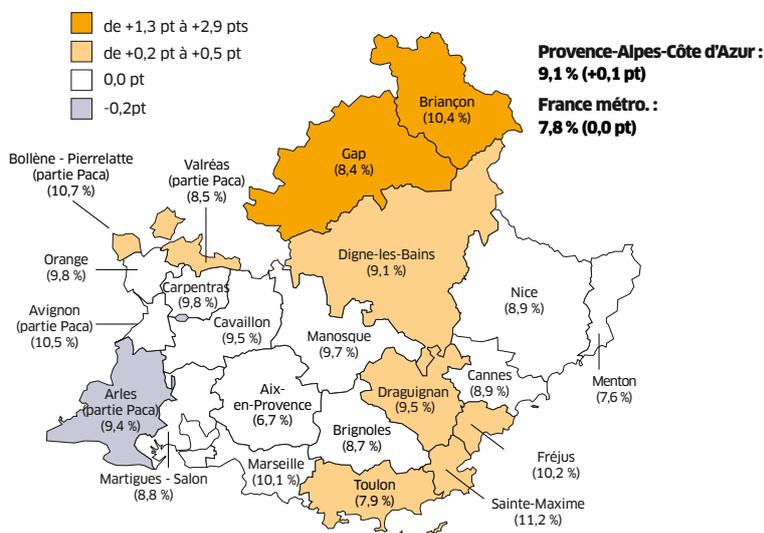
Avertissement

Au 1^{er} trimestre 2021, la quasi-stabilité du taux de chômage tranche avec les fortes variations de l'année 2020. Au 2^e trimestre 2020, malgré une chute inédite de l'emploi, le taux de chômage avait reculé « en trompe-l'œil » (-0,5 point dans la région, comme en France métropolitaine). Un grand nombre de personnes avaient en effet basculé temporairement vers l'inactivité (halo autour du chômage ou inactivité hors halo), faute notamment de pouvoir réaliser des recherches actives d'emploi dans les conditions habituelles. Au 3^e trimestre 2020, le retour à un comportement plus habituel de recherche et un niveau d'emploi encore déprimé avaient conduit à un fort rebond du taux de chômage (+2,1 points dans la région et +1,8 point au niveau national). Enfin, au 4^e trimestre 2020, le taux de chômage s'était replié (respectivement -1,4 et -1,1 point), sous l'effet tout à la fois de la poursuite du rebond de l'emploi en moyenne sur le trimestre mais aussi de la légère baisse du taux d'activité en lien avec le deuxième confinement. Début 2021, la quasi-stabilité du taux de chômage résulte à la fois de celle du taux d'emploi et de la persistance d'un comportement de retrait d'activité, du fait de la crise et du maintien de restrictions sanitaires.

Par ailleurs, l'Enquête emploi qui permet de mesurer le chômage évolue au 1^{er} trimestre 2021, afin d'être mieux harmonisée au niveau européen et de mieux répondre aux besoins de ses utilisateurs et aux nouveaux enjeux du marché du travail. Le questionnaire et le protocole ont ainsi été rénovés, entraînant quelques modifications sur le niveau des indicateurs.

La hausse est un peu plus prononcée (+0,5 point) à Digne-les-Bains (9,1 %). Elle est bien plus importante (+1,3 point) dans la zone de Gap (8,4 %) et atteint un niveau record (+2,9 points) à Briançon (10,4 %), qui affichait pourtant un des taux les plus faibles de Provence-Alpes-Côte d'Azur fin 2020. Ces deux dernières zones composent en effet le département des Hautes-Alpes. Dans les autres territoires de la région, le taux est stable.

12 Évolution du taux de chômage par zone d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre le 4^e trimestre 2020 et le 1^{er} trimestre 2021 (données CVS, évolution trimestrielle en point et taux en % au 1^{er} trimestre 2021)



Note : données provisoires

Source : Insee, *taux de chômage localisés*

Les Hautes-Alpes, particulièrement touchées par le rebond de la demande d'emploi

Au 1^{er} trimestre 2021, **Provence-Alpes-Côte d'Azur** compte en moyenne 502 100 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité) > 13. Ce nombre repart à la hausse par rapport au 4^e trimestre 2020, après deux trimestres en repli modéré comparé à la forte élévation du 2^e trimestre 2020 (+0,5 %, soit 2 500 demandeurs d'emploi supplémentaires, après -2,5 %). Au total sur un an, l'augmentation demeure vive : +4,3 %, soit +20 700, après +3,6 %. Si le niveau enregistré en mai 2021 se maintient en juin, la demande d'emploi continuerait de s'accroître.

La progression est identique pour les **hommes** et les **femmes** : +0,5 % en début d'année, après respectivement -2,3 % et -2,6 %. Au 2^e trimestre 2021, cette tendance se poursuivrait.

Alors qu'elle reculait plus rapidement que les autres classes d'âge au second semestre 2020, la demande d'emploi des jeunes de **moins de 25 ans** augmente deux fois plus vite qu'elles au 1^{er} trimestre : +0,9 %, après -4,8 % fin 2020. D'après les premières données disponibles, cette progression ralentirait au 2^e trimestre, si bien que cette tendance s'inverserait.

Après une baisse de 1,0 % fin 2020, le nombre d'inscrits de **50 ans ou plus** croît au même rythme qu'au global (+0,5 %). La hausse serait deux fois plus rapide au 2^e trimestre.

Pour le 3^e trimestre consécutif depuis le pic du 2^e trimestre 2020, le nombre d'inscrits **depuis moins d'un an** se replie, mais de façon beaucoup plus modérée ce trimestre : -1,0 %, après -6,0 %. En revanche, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (**inscrits depuis un an ou plus**) ne cesse d'augmenter depuis la crise : +2,1 %, après +1,6 %. Leur part dans l'ensemble des inscrits en catégories A, B, C atteint ainsi un niveau jamais encore enregistré : 49,4 % (+0,8 point sur un trimestre). Au 2^e trimestre 2021, le nombre d'inscrits depuis moins d'un an repartirait à la hausse pendant que celui des demandeurs d'emploi de longue durée reculerait pour la première fois depuis début 2020.

13 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits à Pôle emploi (données CVS-CJO)

	Moyenne trimestrielle (en nombre)	Variation annuelle (en %)	Variation trimestrielle (en %)					T1 2021	T2 2021 acquis ⁽⁴⁾
			T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020	T1 2021		
Hommes	246 400	+5,5	0,0	+10,1	-2,4	-2,3	+0,5	+0,6	
Femmes	255 700	+3,2	-0,4	+6,2	-0,8	-2,6	+0,5	+0,7	
Âgés de moins de 25 ans	61 100	+6,3	-0,6	+15,5	-4,1	-4,8	+0,9	+0,3	
Âgés de 25 à 49 ans	301 200	+4,0	-0,2	+8,3	-1,8	-2,6	+0,4	+0,6	
Âgés de 50 ans ou plus	139 800	+4,0	+0,1	+4,5	0,0	-1,0	+0,5	+1,0	
Inscrits depuis moins d'un an	254 300	-2,3	+0,9	+10,0	-4,5	-6,0	-1,0	+1,7	
Inscrits depuis un an ou plus	247 800	+12,1	-1,4	+5,8	+2,1	+1,6	+2,1	-0,4	
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	502 100	+4,3	-0,2	+8,1	-1,6	-2,5	+0,5	+0,7	
Total France métropolitaine	5 716 900	+4,9	0,0	+6,7	-0,5	-1,3	+0,1	-0,5	

⁽⁴⁾ Les données d'avril et de mai 2021 étant connues, l'acquis de croissance pour le T2 2021 correspond à la variation qui serait obtenue si le nombre de demandeurs d'emploi ne variait pas entre mai et juin 2021.

Note : données arrondies

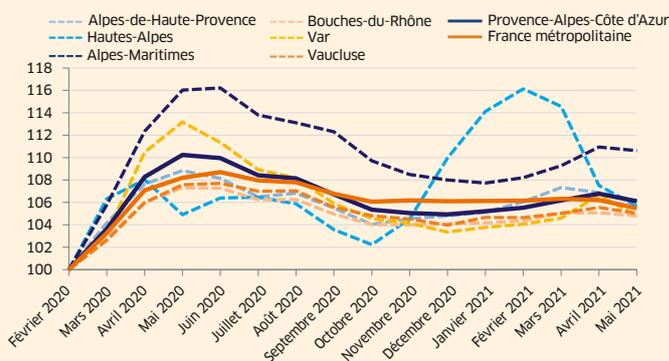
Lecture : au T1 2021, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C est de 502 100 (moyenne des niveaux des mois de janvier, février et mars 2021). Par rapport au T4 2020, il augmente de 0,5 %.

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS-CJO : Dares

Focus sur la période de crise sanitaire

Selon les dernières données disponibles, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C augmente de 6,1 % en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** entre fin février 2020 (mois précédent la crise sanitaire) et fin mai 2021. Depuis le début de l'année, la progression s'intensifie légèrement avant de ralentir en mai. Si le département des Hautes-Alpes est le plus touché entre décembre 2020 et mars 2021, une décline s'amorce depuis avril dans ce territoire qui rejoint désormais la moyenne régionale. Fin mai 2021, c'est dans les Alpes-Maritimes que la hausse est la plus prononcée (+10,6 %). En **France métropolitaine**, le nombre d'inscrits s'accroît un peu moins rapidement qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur (+5,5 % en mai 2021).

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits à Pôle emploi (données CVS-CJO, base 100 fin février 2020)



Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS-CJO : Dares

Au 1^{er} trimestre 2021, la croissance de la demande d'emploi est extrêmement forte dans le **département** des Hautes-Alpes (+8,9 %, après +0,3 %), pénalisé par la fermeture des remontées mécaniques dans ses stations de ski. Elle est plus modérée dans les Alpes-de-Haute-Provence (+1,6 %, après -1,7 %), les Bouches-du-Rhône (+0,5 %, après -1,7 %), le Vaucluse (+0,3 %, après -1,7 %).

après -2,0 %) et le Var (+0,1 %, après -3,4 %). Seuls les Alpes-Maritimes enregistrent une baisse en début d'année (-0,3 %, après -3,8 %). D'après les premières données disponibles, la demande d'emploi s'élèverait dans tous les départements de la région au 2^e trimestre 2021, excepté dans les Hautes-Alpes qui devraient retrouver leur niveau de fin 2020.

Avec 5 716 900 inscrits en catégories A, B, C en moyenne au 1^{er} trimestre 2021, la demande d'emploi se stabilise en **France métropolitaine** (+0,1 %, après -1,3 %). Si les évolutions par ancienneté sont comparables aux régionales, en revanche, les femmes et les seniors sont les catégories les plus touchées ce trimestre. Sur un an, la hausse demeure soutenue (+4,9 %, après +4,8 %). Contrairement à Provence-Alpes-Côte d'Azur, la demande d'emploi devrait repartir à la baisse sur un trimestre.

■ Première baisse annuelle du nombre d'allocataires du RSA

Fin avril 2021, plus de 165 000 personnes perçoivent le **Revenu de solidarité active (RSA)** en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce nombre, qui ne cessait de s'accroître avec la crise sanitaire jusqu'au pic de décembre 2020, recule depuis et enregistre sa première baisse annuelle depuis début 2020 (-0,7 % par rapport à fin avril 2020, soit -1 100 bénéficiaires) > **14**. Ce repli, plus prononcé qu'en France métropolitaine (-0,2 %), ne concerne toutefois que deux départements de la région : les Alpes-Maritimes (-1,1 %) et les Bouches-du-Rhône (-2,5 %) > **15**. Partout ailleurs, la hausse se poursuit, particulièrement dans les Hautes-Alpes (+6,7 %), même si elle se modère depuis un ou deux mois. Au total, le nombre d'allocataires du RSA reste supérieur de 3,3 % à son niveau d'avant-crise.

14 Évolution du nombre d'allocataires des principaux minima sociaux en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, base 100 à fin février 2020)



Note : données arrondies, provisoires

Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; MSA ; Pôle emploi, FNA - Traitements : Drees

Depuis octobre 2020, le nombre de bénéficiaires de l'**Allocation de solidarité spécifique (ASS)** diminue, en raison notamment des mesures de prolongation¹ des droits à l'allocation chômage, qui limitent de fait le nombre d'entrées dans l'ASS. Fin mars 2021, il s'établit à 26 000 en région, soit -5,9 % sur un an (-1 600 personnes), évolution comparable à la moyenne nationale (-5,8 %). Le département des Alpes-Maritimes se distingue avec une plus faible diminution par rapport aux autres départements (-2,7 %).

Fin avril 2021, le nombre de bénéficiaires de l'**Allocation aux adultes handicapés (AAH)** s'élève à 93 800 en Paca. Sur un an, il augmente deux fois moins rapidement qu'en France métropolitaine (+0,7 %, soit + 630 personnes, contre +1,4 %).

¹ Afin de tenir compte de la situation sanitaire, les demandeurs d'emploi indemnisés au titre de l'ASS et de l'Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) qui arrivent en fin de droits depuis le 30 octobre 2020, bénéficient d'une prolongation automatique de versement, prévue jusqu'au 30 juin 2021

15 Nombre d'allocataires des principaux minima sociaux d'insertion (données brutes)

	Revenu de solidarité active (RSA)		Allocation de solidarité spécifique (ASS)		Allocation aux adultes handicapés (AAH)	
	Avril 2021	Évolution annuelle (en %)	Mars 2021	Évolution annuelle (en %)	Avril 2021	Évolution annuelle (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	4 620	+2,3	850	-9,6	3 280	-0,0
Hautes-Alpes	3 300	+6,7	490	-5,8	2 870	+2,0
Alpes-Maritimes	25 630	-1,1	5 380	-2,7	21 840	-0,3
Bouches-du-Rhône	79 300	-2,5	11 330	-5,0	35 660	+0,7
Var	34 080	+2,3	4 300	-10,6	20 390	+2,8
Vaucluse	18 440	+0,6	3 620	-6,7	9 780	-1,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	165 370	-0,7	25 970	-5,9	93 820	+0,7
France métropolitaine	1 759 140	-0,2	300 140	-5,8	1 151 740	+1,4

Note : données arrondies, provisoires

Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; MSA ; Pôle emploi, FNA - Traitements : Drees

Rédaction achevée le 7 juillet 2021
Rémi Belle, Jérôme Blanche, Virginie D'Angelo,
Virginie Meyer et Mathieu Sauviac

Pour en savoir plus

- > [Tableau de bord des indicateurs clés de la Drees Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
- > [Insee, Note de conjoncture nationale « Retour en surface »](#)
- > [Dares, Situation sur le marché du travail durant la crise sanitaire au 31 mai 2021](#)
- > [Drees, Suivi mensuel des prestations de solidarité pendant la crise sanitaire - Édition de mai 2021](#)

L'emploi salarié

Dans cette note, comme dans la Note de conjoncture nationale de l'Insee, **les intérimaires sont comptabilisés dans le secteur où ils réalisent leur mission**. Cette approche diverge de celle de l'Insee Paca qui comptabilise les intérimaires dans le tertiaire marchand, quel que soit le secteur dans lequel ils effectuent leur mission. En conséquence, les données publiées ici sont différentes de celle publiées par l'Insee Paca.

L'introduction de la **Déclaration sociale nominative** (DSN) en remplacement du Bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut entraîner des révisions accrues sur les données, durant la phase de montée en charge de la DSN.

Le dispositif de l'activité partielle

Le dispositif¹ de l'activité partielle (dénomination légale du chômage partiel) permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation égale à 70 % du salaire brut (environ 84 % du net) pour compenser leur perte de salaire.

Depuis le début de la crise sanitaire, le champ du dispositif est élargi et les entreprises disposent désormais de 30 jours pour réaliser leur demande de chômage partiel, avec effet rétroactif. Les indemnités d'activité partielle sont remboursées intégralement par l'État/Unedic, jusqu'à un plafond de 70 % de 4,5 Smic.

L'ensemble des données présentées sur l'activité partielle sont provisoires et seront révisées au fur et à mesure que les entreprises consomment réellement le quota d'heures associées aux demandes d'activité partielle. Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'employeur doit faire sa demande dans un délai de 6 mois suivant la fin de la période couverte par l'autorisation d'activité partielle à l'administration (DDTS, par délégation du préfet de département). Seules ces demandes déposées chaque mois par les entreprises permettent de déterminer le recours effectif à l'activité partielle.

¹ Décret n° 2020-325 du 25 mars 2020 relatif à l'activité partielle et Ordonnance n° 2020-346 du 27 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle. L'ordonnance n°2020-1639 du 21 décembre 2020 prolonge jusqu'à une date fixée par décret et au plus tard le 31 décembre 2021 les dispositions de l'ordonnance n°2020-346 du 27 mars 2020

Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul et populations couvertes différent. Le **taux de chômage** est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le **nombre de demandeurs d'emploi** est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

> pour être considéré comme **chômeur** au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. La plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription sur les listes de Pôle emploi,

car ce simple renouvellement n'est pas considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des **demandeurs d'emploi de catégorie A** ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que **les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas**.

Pour en savoir plus :

- Documentation méthodologique : "[Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi](#)"
- Définition du chômage BIT (Insee) : « [Pour comprendre... La mesure du chômage par l'Insee](#) »

Les contrats aidés

Un contrat aidé est un contrat dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, sous forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation. L'accès à ces contrats est réservé aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, et le volume de contrats est piloté par les pouvoirs publics aux niveaux régional et national. Le ciblage sur les publics les plus éloignés du marché du travail ainsi que le suivi physico-financier sont deux caractéristiques qui les distinguent des emplois aidés. En effet, pour ces derniers, les aides sont générales et/ou non pilotées.

En 2021, on peut distinguer deux principaux types de contrats aidés :

- le **Contrat unique d'insertion (CUI)** : contrat de travail de droit privé, il a pour objet l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Il prend la forme d'un Parcours emploi compétences (PEC) dans le secteur non marchand et d'un Contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand :

- depuis janvier 2018, le **Parcours emploi compétences (PEC)** s'est substitué aux CUI-CAE dans le secteur non marchand, tout en étant prescrit dans le cadre juridique du CUI-CAE. Il s'appuie sur une logique de parcours pour l'individu et sur une sélection des employeurs, alliant mise en situation professionnelle, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. La signature d'un PEC ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région ;

- le **Contrat unique d'insertion - Contrat initiative emploi (CUI-CIE)** : depuis janvier 2018 également, la prescription de CUI-CIE dans le secteur marchand n'est autorisée que dans les Départements d'outre-mer (DOM) ou par les Conseils départementaux dans le cadre des Conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM), dans la mesure où ils les financent en totalité. Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance et du plan « un jeune, une solution », les

employeurs du secteur marchand peuvent bénéficier d'une aide financière lorsqu'ils recrutent un jeune âgé de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé (jusqu'à 30 ans inclus) en **Contrat initiative emploi jeunes (CIE Jeunes)**. Le CUI-CIE prend la forme d'un contrat de travail de droit privé, à durée indéterminée ou à durée déterminée ;

- le **Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)** : suite à la réforme de l'insertion par l'activité économique (IAE), l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'Etat. En conséquence, pour les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), le recours aux contrats aidés a pris fin au 1^{er} juillet 2014 et le CUI est désormais remplacé par le CDDI qui a vocation lui aussi à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. D'une durée minimale de 4 mois renouvelables dans la limite d'une durée totale de 2 ans, il peut toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé. Le CDDI concerne également le secteur marchand dans le cadre des recrutements par une Entreprise d'insertion (EI).

En outre, la mise en œuvre des PEC s'inscrit dans la création d'un Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) qui réunit, pour en promouvoir une gestion globale, les crédits des PEC, de l'IAE, des aides aux postes pour les travailleurs handicapés au sein d'entreprises adaptées. L'objectif de ce fonds est de permettre une meilleure cohérence de l'offre d'insertion en fonction des spécificités des territoires et des besoins des populations. Le volume de ce fonds est déterminé annuellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). En 2021, Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie ainsi de 7 % de l'enveloppe financière nationale du FIE, qui représente plus de 2,4 milliards d'euros en France.

Les minima sociaux

Le **Revenu de solidarité active (RSA)** s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

L'**Allocation de solidarité spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail.

L'**Allocation aux adultes handicapés (AAH)** s'adresse aux personnes handicapées aux revenus modestes ne pouvant prétendre ni à une pension de retraite, ni à un avantage invalidité, ni à une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à l'AAH.

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Dreets Provence-Alpes-Côte d'Azur : paca.dreets.gouv.fr/Etudes-et-statistiques

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Jean-Philippe Berlemont

Chef de projet : Virginie Meyer - virginie.meyer@dreets.gouv.fr

Chef de service : Rémi Belle - remi.belle@dreets.gouv.fr

Réalisation : Service Etudes, Statistiques et Evaluation